

Ville de Merlimont



# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 21 JANVIER 2020**

**à 19 h 00**

---

*Compte-rendu*



*Madame le Maire ouvre la séance, fait l'appel des présents et des pouvoirs*

Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur FEUTRY Daniel, Mesdames Isabelle FEVRIER et Bernadette BONVOISIN,

Eric LEMAY, arrivé 19 h 10

Procurations : Monsieur BRICOUT à Madame Amélie JANKOWSKI, Madame Evelyne BOCHENT à Madame Renée DAUMONT, Monsieur Bruno FRISCOURT à Monsieur Christian CAROUX, Madame Audrey WOJCIK à Monsieur Géry GOSSE,

Secrétaire de séance : Madame Magali BARBERA

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Décembre 2019

Pas de commentaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

## **001 - Budget principal – Exécution des dépenses avant le vote du budget primitif 2020**

---

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'émettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé :

- d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur des 25% des prévisions budgétaires 2019,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020 lors de son adoption.

-

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**Le conseil Municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur d'environ 25% des prévisions budgétaires 2019 comme suit :

<b>article</b>	<b>intitulé</b>	<b>BP+DM</b>	<b>Délibération d'Ouverture de crédit 1er janvier 2020</b>
2031	frais d'étude	7 500.00 €	1 875.00 €
205	concessions et droits similaires	6 000.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL 20</b>	<b>immobilisations incorporelles</b>	<b>13 500.00 €</b>	<b>3 375.00 €</b>
2111	terrains nus	92 000.00 €	23 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000.00 €	25 000.00 €
21311	hôtel de ville	56 000.00 €	14 000.00 €
21312	bâtiments scolaires	40 500.00 €	10 125.00 €
21316	équipements de cimetière	20 000.00 €	5 000.00 €
21318	autres bâtiments publics	10 000.00 €	2 500.00 €
2135	installations générales	10 313.31 €	2 578.33 €
2138	Autres constructions	17 000.00 €	4 250.00 €
2151	réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
2152	installations de voirie	270 000.00 €	67 500.00 €
21534	réseaux d'électrification	10 000.00 €	2 500.00 €
2158	autres matériel et outillage	19 000.00 €	4 750.00 €

21571	matériel roulant	3 000.00 €	750.00 €
2182	matériel de transport	26 000.00 €	6 500.00 €
2183	matériel de bureau et informatique	7 000.00 €	1 750.00 €
2184	meublier	3 000.00 €	750.00 €
<b>TOTAL 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>693 813.31 €</b>	<b>173 453.33 €</b>
2313	immobilisations en cours	60 000.00 €	15 000.00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	230 000.00 €	57 500.00 €
<b>TOTAL 23</b>	<b>immobilisations en cours</b>	<b>290 000.00 €</b>	<b>72 500.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>997 313.31 €</b>	<b>249 328.33 €</b>

INSCRIT les crédits correspondants au budget 2020 lors de son adoption.

## 002 - Attribution du marché Centre Bourg

---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de redynamisation du centre bourg, pour lequel un plan guide a été établi afin d'établir un programme pluriannuel par secteur.

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 8 avril et 6 Novembre 2019 portant sur la redynamisation du Centre Bourg,

Le Secteur 1 concerne l'aménagement de la place de la Haye en incluant les liaisons douces du cœur de ville. Sont prévus : la réhabilitation du parking, la création d'une liaison douce pour relier les espaces commerciaux aux espaces publics et l'implantation de toilettes publics.

La commune a lancé un appel d'offres sous la forme d'un Marché à procédure

adaptée, Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique, proposant 2 lots :

Lot n°1 : Terrassement, assainissement, revêtement, réseaux divers

Lot n°2 : Espaces verts

**Pour le lot n°1, « Terrassement, assainissement, revêtement, réseaux divers » - 5 offres ont été remises :**

<b>N°</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
1	STPA (Etablissement de Lhotelier Travaux Publics)	<b>459 420.19 €</b>
2	EIFFAGE BASE	<b>466 829.70 €</b>
3	LEFRANCOIS	<b>477 000.00 €</b>
4	COLAS	<b>547 975.90 €</b>
5	EUROVIA BASE	<b>488 944.62 €</b>
	EUROVIA VARIANTE	<b>469 691.82 €</b>

L'analyse des offres a été effectuée conformément au règlement de consultation,

et une phase de négociation pour tous les candidats afin d'obtenir un rabais commercial a été engagée.

Le classement après négociation est le suivant :

<b>1 -</b>	<b>STPA</b>	<b>98.95 points</b>	<b>428 394.52 € HT</b>
2 -	EIFFAGE VARIANTE	97.41 points	429 931.70 € HT
3 -	LEFRANCOIS	97.39 points	440 082.89 € HT
4 -	EUROVIA BASE	92.98 points	478 958.96 € HT
5 -	EIFFAGE BASE	92.95 points	466 829.70 € HT
6 -	COLAS	87.59 points	523 500.00 € HT

Pour mémoire, estimation du maître d'œuvre : 578 267.50 € HT.

**Pour le lot n°2 « Espaces verts » - 7 offres ont été remises :**

<b>N°</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
1	TERIDEAL AGRIGEX	<b>154 521.84 €</b>
2	HUBLART	<b>164.563.28 €</b>
3	ID VERDE	<b>157 683.66 €</b>
4	PJEV	<b>129 421.50 €</b>
5	PLAETEVOET	<b>189 055.19 €</b>
6	SEVE TERNVI	<b>170 000.00 €</b>
7	TRANCART	<b>159 007.30 €</b>

L'analyse des offres a été effectuée conformément au règlement de consultation, et une phase de négociation pour tous les candidats afin d'obtenir un rabais commercial, a été engagée.

Le classement après négociation est le suivant :

	ENTREPRISE	Prix après négociation	Technique	Note finale	Classement final	Offre après négociation
		NOTE/70	NOTE/30	NOTE/100		
1	<b>Terideal Agrigex</b>	<b>61,98</b>	<b>27,75</b>	<b>89,73</b>	<b>1</b>	<b>142 275.78</b>
2	Hublart	54,98	20,10	75,08	5	156 314.46
3	ID Verde	54,30	28,20	82,50	3	157 683.66
4	PJEV	70,00	19,35	89,35	2	126 201.65
5	Plaetevoet	38,65	15,00	53,65	7	189 055.19
6	SEVE Terenvi	48,15	<b>30,00</b>	78,15	4	170 000.00
7	Trancart	55,72	12,60	68,32	6	154 826.30

Compte tenu des précisions techniques sur la mise en œuvre du chantier et la cohérence des prix pratiqués, l'offre la mieux disante émane de **l'entreprise Terideal Agrigex**.

Pour mémoire estimation du maître d'œuvre : 140 328.05 € HT.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**



**Le conseil Municipal,**

**ATTRIBUE** le marché :

- **lot n°1**, « Terrassement, assainissement, revêtement, réseaux divers »  
à l'entreprise STPA.....428 394.52 € HT
- **lot n°2** « Espaces verts »,  
à l'entreprise Terideal Agrigex..... 142 275.78 € HT

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

**Communications diverses**

La séance est levée à 19 h 20.

Le Maire,

Mary BONVOISIN 